L'ABEILLE.

[Journ]al officiel de l'Etat et de la Première et Troisième Municipalités.
Imprimé par J. Bayon.
NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 21 MAI 1836.

POUR PRESIDENT.
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT;
RD. M. JOHNSON.

A une nombreuse assemblée tenue hier à la Bourse Hewlett pour aviser aux moyens les plus prompts et les plus efficaces de venir au secours des malheureuses victimes de l'incendie qui a eu lieu mercredi dernier dans le 3me. district de la troisième municipalité, M. Bernard Marigny a été appelé au fauteuil, Mrs. W. Nott et A. Rasch furent nommés vice présidens, et Mrs. W. C. C. Claiborne et M. Musson secrétaires.

M. Marigny explique le but de la réunion, et dans un discours analogue à la circonstance il fit un appel à la générosité et au patriotisme de tous les habitans de la cité, à quelque district qu'ils appartiennent.

Après lui M. Chinn monta à la tribune et adressa quelques remarques sur la nécessité dans laquelle se trouvaient tous les citoyens de cette riche et bienveillante communauté de voler promptement au secours de leurs concitoyens dans le malheur. La Nouvelle Orléans, dit l'orateur, s'est toujours fait remarquer lorsqu'il s'est agi de tendre une main à l'infortune: si donc lorsqu'une grande catastrophe est venue désoler un pays éloigné on a vu les Louisianais réparer par un libéralisme peu commun des pertes immenses, que ne doit-on attendre d'eux quand un évènement comme celui de la dernière conflagration est venu plonger dans la détresse et la désolation, des compatriotes, des amis, des hommes qui font partie de la grande famille.

M. Chinn termine son discours, qui fut accueilli avec le plus vif enthousiasme, en disant que quoique peu fortuné lui-même il avait toujours le denier de réserve pour la veuve et l'horphelin dans le malheur; à ces mots il tira de son portefeuille un billet de banque de cinquante piastres qu'il déposa sur le bureau pour être remis à qui de droit.

Les discours étant achevés—sur motion.

Les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité:

Résolu qu'une souscription sera ouverte dans les différentes municipalités de cette ville pour venir au secours de ceux de nos concitoyens qui ont souffert du dernier incendie qui a eu lieu dans la troisième municipalité.

Résolu que les lieux fixés pour effectuer cette souscription sont: dans la première municipalité, à la Bourse Hewlett, sous la surveillance de Mrs. John Hewlett, Paul Bertus, L. Bernard, A. Rasch, J. C. De St. Romes; dans la seconde municipalité à l'Arcade de Banks, sous la surveillance de Mrs. B. Story, S. J. Peters, Thomas Banks, T. Barret et Robert Layton; dans la troisième municipalité, à l'Hôtel Power sous la surveillance de Mrs. P. Power, W Nott, L. de Fériet, H. Donningon, G. Montamat et B. Marigny.

Résolu que les fonds provenant des différentes souscriptions seront versées dans les mains du Conseil de la troisième municipalité pour être distribués par ce Conseil selon qu'il le jugera convenable aux personnes qui ont souffert du dernier incendie; bien entendu que cette distribution ne sera faite que parmi les malheureux qui se sont trouvés ruinés par cette conflagration.

Sur motion, résolu que ces résolutions seront publiées en français et en anglais dans les journaux de la ville.

Sur motion, des remercimens sont votés à M. Hewlett pour l'usage qu'il a accordé de sa Bourse, et au président aux vice président et secrétaires de l'assemblée.

Sur motion, Mr. Musson est nommé trésorier pour recevoir le produit des souscriptions et les faire parvenir au conseil de la 3me. municipalité.

(Signé) B. MARIGNY—Présidt.
W. C. C. CLAIBORNE, } Secrétaires.
M. MUSSON, }

Le bel exemple donné par M. Chinn à l'assemblée d'hier, pour venir au secours des incendiés de la troisième municipalité, sera sans doute suivi par tous les habitans de la Nouvelle-Orléans; appelé à prendre la parole sur le sujet de la réunion il termina son discours en souscrivant pour une somme de cinquante piastres. Dans moins d'une demi-heure la liste de souscription déposée momentanément sur le bureau avait produit seize cents piastres: espérons que la bienveillance de nos concitoyens ne se refroidira pas après ce premier élan de générosité, et qu'avant peu les malheureuses victimes de la conflagration n'auront plus à gémir sur l'évènement déplorable qui leur était survenu.

LES CREEKS.

Les nouvelles reçues des frontières de l'Alabama sont de plus en plus alarmantes. Il paraîtrait que ce qui n'était d'abord que quelques actes de déprédation de la part des Creeks prend maintenant un caractère sérieux et inquiétant. Tout le pays est dans la plus grande consternation; des familles entières pour échapper aux barbaries des Indiens et à une mort certaine, sont obligées d'abandonner leurs propriétés et de fuir vers les villes habitées. Columbus et Montgomery, sont les principaux endroits où se portent tous ces malheureux. Ceux qui sont surpris par les Creeks sont inhumainement massacrés par eux. Partout les levées de troupes se font avec activité. Parviendront-elles à arrêter à temps les projets de leurs redoutables ennemis.

Le nombre d'Indiens maintenant sous les armes est évalué de 500 à 1000 hommes divisés en plusieurs corps, et portant partout avec eux la désolation et la mort. Ce nombre est une conquête facile à vaincre, mais encore faut-il que les armemens se fassent avec activité, et que la campagne s'ouvre immédiatement: sans cela, les ennemis pourront réunir toutes leurs forces, qui sont estimées à 5000 guerriers, et alors soutenir une guerre dont les résultats ne sauront être que déplorables. Parmi les individus victimes des premières atrocités des Creeks, on cite Mrs. Wm. Flournoy, Hammond, McKissac, sa femme et son économe, Davis, Hobbs, et plusieurs nègres. On craignait que le Dr. Welborn ne fut massacré avec ceux là.

LES SEMINOLES.

Les Séminoles paraissent donner une nouvelle activité à leurs opérations belliqueuses. Depuis que les troupes des Etats-Unis ont évacué le territoire de la Floride, ces Indiens sortent de leurs forêts et de leurs marécages et se montrent sur tous les points habités en plus grand nombre et avec leurs mêmes projets de tout détruire. Suivant les nouvelles reçues de Jacksonville, il semblerait que ces hordes de barbares auraient attaqué et pris d'assaut le fort bâti par le capitaine McLemore sur la rivière Withlacoochee, massacré la garnison s'élevant à 40 hommes; Volusia serait abandonnée par la population. Partout enfin la consternation serait répandue.

Que font pendant ce temps les généraux Scott et Gaines? Comme Annibal, auraient-ils trouvé une seconde Capoue où ils se délassent des fatigues d'une autre bataille des Cannes? on le croirait du moins, par l'attitude paisible de ces deux chefs. Ils se reposent à Saint Augustin sans songer que la Floride est sur le point d'être désertée par ses habitans, et de devenir la proie d'un ennemi cruel et vindicatif. En vain les Floridiens les appellent à leur aide; ils ne bougent pas de leur poste; ils attendent toujours que les mouvemens des Séminoles aient pris un caractère plus HOSTILE—Et le gouvernement que fait-il? Il compte, comme l'avare, les écus qu'il a amassés; il craint d'y toucher, il veut et ne veut pas les employer et dans l'intervalle une province entière tombe sous le fer d'une poignée de Sauvages!

Le Conseil de la première municipalité s'est réuni hier soir conformément à l'ajournement; le maire a informé ce corps, qu'il pensait qu'un seul commissaire chargé de la surveillance du premier district était insuffisant, attendu la grande difficulté qu'il y a d'y conserver la propreté: ce message a été renvoyé à un comité spécial.—M. Stringer a pris son siège comme représentant du premier district; une résolution abrogeant celle qui accordait $3,000 au Recorder a été adoptée, pour y substituer $3500, le recorder devra subvenir à tous les frais de son bureau.—Un ou plusieurs hommes de la garde seront mis à sa disposition, lorsque le cas l'exigera.—M. Pierre Soulé a été nommé avocat de cette corporation: Marrière Fassende gardien de la poudrière;—J. Bayon, imprimeur de la première municipalité; une résolution a été présentée pour la prolongation de la rue d'Orléans jusqu'à la rue des [illegible], et a été renvoyée à un comité spécial, une autre requérant l'ingénieur civil à faire connaître au conseil les améliorations à faire dans le port de cette municipalité pour le chargement et déchargement des navires.—D'autres enfin autorisaient le maire à faire un emprunt de $200,000 pour subvenir aux améliorations de cette partie de la ville; d'acheter au pair, $50,000 d'actions de la Banque des Améliorations, et d'ouvrir un crédit de $100,000 payable à un an, avec un intérêt de 6 pour cent. Personne ne contestera la nécessité de ces dernières résolutions, l'époque est enfin arrivée où la première municipalité doit enfin triompher de tous les obstacles que les ennemis de sa prospérité ont employés pour l'empêcher de prendre l'élan qui lui convenait.

L'article communiqué, signé "John F. Miller", que nous publions aujourd'hui, semblerait insinuer qu'en rendant compte des désastres occasionnés par l'incendie de mercredi dernier, notre intention apparente était de nuire personnellement au propriétaire du moulin (M. Miller) en représentant son établissement comme la seule cause du sinistre qui a eu lieu.

Il nous dit que le feu n'a pas pris à sa forge, mais bien à un vaste magasin qui s'en trouvait éloigné de plus de 70 pieds. Nous devons dire que notre intention n'était pas de chercher à faire tort à M. Miller personnellement. En parlant de l'usine dont il est propriétaire, nous avons voulu démontrer combien elle était préjudiciable au quartier, par la vaste quantité de bois qu'elle exploite journellement et qui sont entassés dans les magasins et hangards dépendant de l'établissement. Le moulin de M. Miller, placé comme il est dans les limites de la cité est un de ces empiétemens auxquels nous n'avons jamais rien conçu. Il pouvait être tolérable alors que la cité ne comprenait tout au plus que l'espace renfermé dans les limites des rues de la Levée, de l'Esplanade, des Remparts et du Canal; mais saurait-il l'être encore à une époque où le flot de l'immigration, marchant de pair avec la prospérité, et le commerce de la Nouvelle-Orléans, semble demander impérieusement un agrandissement de territoire et toutes sortes de sécurités pour ceux des habitans qui vont fixer leur résidence, leur industrie et leur petite fortune dans des quartiers dépendant de la juridiction municipale, quartiers appelés à prospérer comme les autres dès que l'on aura fait disparaître les causes de leur inertie.

Si donc nous avons parlé comme nous l'avons fait du moulin de M. Miller, c'était plutôt pour signaler à nos autorités civiles, surtout à celles de la troisième municipalité, un de ces objets de nuisance qui tuent constamment la prospérité du quartier où ils se trouvent, que pour vouloir faire un tort individuel à M. Miller. Nous n'avons jamais songé à l'homme; nous n'avons vu que la chose préjudiciable: et nous l'avons signalée parce que la loi de la Législature, approuvée le 6 mars 1834, étendant le port actuel sur la rive gauche du Mississipi, depuis la limite inférieure de la paroisse Jefferson jusqu'à trois milles au-dessous de la Place d'Armes, il nous a semblé, par ce fait, que les levées et les voies publiques qui font face à toute l'étendue du port ainsi incorporé devaient être soumises aux mêmes réglemens de police, aux mêmes ordonnances du Conseil, relatives à l'administration de l'ancien port.

Ainsi par l'existence de cette loi il aurait dû être défendu à tout individu établi dans les limites du dit port, d'obstruer le chemin public face au fleuve; de de tenir dans les endroits fixés tacitement pour le mouillage des bâtimens, toute espèce de radeaux, bois de dérive, &c. Qu'on fasse donc enlever de l'endroit le moulin dont nous parlons, et si M. Miller, par son titre de propriété a droit à une rétribution pour la propriété dont il aura été dépouillé, qu'on la lui paie rien de mieux, mais que jamais il ne soit permis de laisser subsister des usines si éminemment dangereuses dans des endroits où la population est forte, les maisons rapprochées les unes des autres, et où le commerce, enfin, devra se porter promptement, aussitôt que l'on aura pris des mesures pour l'y attirer.

L'adoption des actes d'un intérêt général sont d'ordinaire désavantageux à quelques individus isolés; nous ne sommes donc pas étonné de la communication de M. Miller.

Quant aux faits qui sont réfutés par ce Monsieur, nous dirons qu'il est possible que nous nous soyons trompé en les relatant.—Cependant cent personnes qui se trouvaient présentes ont cru voir comme nous: elles se seront sans doute abusées comme nous. M. Miller, peut-être mieux instruit à ce sujet que tous les témoins oculaires: une chose à faire remarquer néanmoins, c'est qu'il y a eu parmi la foule à l'époque de l'incendie, un moment d'exaspération tel que l'établissement en question a été sur le point d'être *lynché*.—*Pourquoi?* M. Miller le dira sans doute mieux que nous.

Mr. l'Editeur de l'*Abeille*,

Fidèle à la promesse que j'ai faite verbalement à quelques amis, je me trompe, je veux dire connaissances, car des amis,

Rien n'est plus commun que le nom,
Rien n'est plus rare que la chose.

Fidèle à ma promesse, dis-je, je vais répondre au communiqué qui a paru hier au soir dans le *Courier* apprenant la candidature du Docteur Thomas dans cette séance du conseil de ville de la première municipalité, où il s'est proposé comme candidat à la place de Médecin de la geole de police: Je n'entreprendrai point dans les quelques lignes à refuter les principes absurdes émis par le savant écrivain auquel je réponds; je lui ferai observer seulement que la loi dit formellement que nul *Alderman ne pourra occuper un emploi quelconque de la corporation, s'il est membre du conseil lors de la création de la place à laquelle il aspire*. La loi à laquelle je fais allusion se trouve dans le 2me. volume du Digeste de Moreau, au titre Incorporation de la Nouvelle-Orléans. Cette seule réflexion suffit, je pense, pour réduire à zéro les argumens de l'écrivain auquel du reste je reconnais beaucoup de talent; mais ici, qu'il me permette de le lui dire, il a manqué de tact et donné la preuve qu'il ignore les dispositions de la loi d'incorporation.

Si Mr. le Docteur Thomas avant de se proposer comme candidat eût envoyé sa démission d'alderman, j'aurais pu lui passer son inconséquence, mais toujours est-il que dans cette hypothèse même, il était inhabile à occuper l'emploi auquel il a été nommé, car la loi est précise, impérieux et doit être respectée. Espérons que les vrais amis de l'ordre et qui ne considèrent pas les lois du pays comme une lettre morte que l'on peut torturer à volonté, le feront respecter; le moyen le plus efficace pour atteindre ce but est de convoquer une assemblée des votans de la première municipalité: assez pour le moment. Je reviendrai sur ce sujet, dans un autre communiqué.

PUBLICOLA.

NOUVELLE-ORLEANS, le 21 mai 1836.

A M. l'Editeur de l'*Abeille*,

Monsieur,

Je remarque dans votre journal d'hier vous dites que c'est *par erreur* que j'ai adressé ma démission au Conseil de la première municipalité, et qu'ayant été nommé par l'ancien Conseil de Ville, trésorier de la Corporation, c'est au Conseil Général seul que je devais transmettre ma résignation. Je vous prierai, Monsieur, de rectifier cette erreur qui n'est pas de mon fait, mais du vôtre seul en prenant la peine de relire la lettre que j'ai adressée au Conseil de la première municipalité, vous reconnaîtrez qu'elle ne ressemble en rien à l'offre d'une démission, mais que j'y informe ce Conseil que ma santé me prive de me porter candidat à la place de trésorier de la première municipalité. J'ajouterai que le Conseil Général étant un corps dont les pouvoirs sont définis et limités, et que celui de recevoir la démission des officiers de l'ancienne corporation ne lui étant pas attribué, il était parfaitement inutile que je lui envoyasse la mienne. Si la loi pour la création des trois nouveaux trésoriers, n'eut pas mis de fait un terme à la durée de mes fonctions, c'est aux commissaires de la caisse d'amortissement générale que j'aurais transmis ma résignation, puisque dans le nouvel ordre de choses, eux seuls représentent l'ancienne corporation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-humble serviteur,
J. M. FLEITAS.

Nous avons pris connaissance de cette lettre, et nous y avons vu que M. Fleytas annonçait au conseil que l'état de sa santé le forçait à *renoncer* à la place de Trésorier: il nous semble que cela équivaut à une résignation.

Des fêtes brillantes ont été données dernièrement à Paris par quelques uns de nos concitoyens. On a cité comme la plus belle de toutes celle offerte aux fashionables de la capitale par Mme. Shiff. Nos lecteurs en trouveront une description dans deux extraits que nous publions aujourd'hui.

Communiqué.

Monsieur, pour justifier ma conduite de l'accusation portée contre moi dans votre feuille du 19 mai, dans l'intention assez apparente de soulever une prévention défavorable contre moi et de porter préjudice à mes intérêts en représentant que mon moulin à scie, situé au dessous de la ville, a été la seule cause de la déplorable calamité qui afflige tant de familles, je dois déclarer: Que l'incendie n'a pas éclaté dans l'atelier de forge appartenant au moulin, mais dans un grand magasin, éloigné de cet atelier de plus de soixante dix pieds, car il existe une bâtisse considérable entre les deux; que ce magasin (situé à environ deux cents pieds du moulin) se trouvant vide, à l'exception de quelques pièces en fer, on était allé le nettoyer pour y recevoir du foin, dont ma provision se trouvant entièrement épuisée; que par malheur ce foin fut laissé dans la rue pendant que les travailleurs allèrent dîner; que le feu gagna de ce point les écuries aux deux extrémités, qui se trouvaient les bâtisses les plus rapprochées, et de là aux dépendances où logent mes nègres et à un atelier de forgeron, lequel est le dernier bâtiment qui ait été consumé sur ma propriété; que par conséquent l'incendie ne peut être attribué d'aucune manière à rien qui se rattache à mon moulin; il n'était qu'un de ces malheurs accidentels qui peuvent arriver dans tous les établissemens particuliers; que mon moulin n'a pas travaillé à mon profit pendant cette scène de calamité publique, mais qu'au contraire les pompes et machines qui y sont employées travaillèrent pour fournir de l'eau aux pompes à incendie et tuyaux; que la plupart de mes esclaves furent nécessairement occupés au même travail pour le bien public; que le reste s'employa à jeter bas des débris, à porter de l'eau pour sauver mon moulin de l'incendie et aussi à transporter mon bois de chauffage pour empêcher que le feu ne s'y communiquât et de là ne gagnât d'autres points; que ces différens travaux furent accomplis par mes esclaves et par un grand nombre de mes amis, prêts, lorsqu'il deviendra nécessaire, de témoigner de la vérité de ces faits. Votre serviteur,

JOHN F. MILLER.

HISTOIRE NATURELLE.

Voici une liste des objets d'histoire naturelle en grande partie productions du Canada dont M. Pierre Chasseur a formé une collection.

Une taupe, 1 armadille, 1 écaille d'Armadille, 3 ours noirs; 2 do blancs [*ursus glacialis*], 1 opossum, 1 raton ou Locoon, [*ursus lotor*] 1 volverine ou carcajou d'Amérique [*ursus luscus*] 2 martes, une jaune et une noire; 4 hermines, 1 jaguar, 1 chat angola, 1 putois [*bête puante*] 2 visions [*mustela viso*] 1 pecken, 1 loutre, 2 loups, 1 renard, 1 chat tigre, 1 lynx du Canada [*Felis canadensis*] 2 rats musqués [1 blanc et un noir], 1 souris blanche, 2 marmottes rouges, 6 écureuils, 1 suisse [*sciurus striatus*] 2 porcs-épics velus [*hidorsata*] deux noirs et un blanc, 1 porc épic à queue prenante, 6 lièvres dont un noir [*lepus niger*] deux du Labrador [*lepus glacialis*] et 2 rouges [*lepus rufus*] 2 élans [*cervus alces*] 1 chevreuil du Canada, 1 rhenne ou carribou [*cervus tarandus (canadensis)*] 1 daim des Indes, 1 veau à 2 têtes. 23 oiseaux de proie. diurnes, [*falco diurni*] 18 do. nocturnes [*falco nocturni*] 82 passereaux avec 36 nids et oeufs, 17 hirondelles, avec 5 nids et oeufs, 20 corneilles comprise une blanche. 1 nid d'oiseau-tailleur de l'Amérique du Sud, 12 gobe-mouches, 8 alouettes, 3 Martins-Pêcheurs, avec nids, 1 hirondelle nocturne [*caprimulgus vociferus*] 4 engoulevans du Canada, 5 oiseaux mouche avec nids, 18 piquebois, avec 7 nids et oeufs, 24 grimpereaux [*cuculus*] avec 12 nids et oeufs 23 gallinaces, dont 11 variétés, 3 oeufs d'autruche, 1 autruche, 72 échassiers avec 3 nids et oeufs, 59 palmipèdes, dont 42 variétés, y compris un cygne et 2 pélicans. 17 longipèdes, dont 7 variétés, 10 brachyptères, dont 8 variétés, divers papillons et mouches; les vertèbres d'une baleine queue et côte, 2 loups marins, 1 tête de marteau de mer, 1 diodon de mer, 1 cheval de mer (*hippocampus*) 1 [illegible], 1 truite, un poisson [illegible], 2 poissons ailés, 1 lamproie, 1 tête d'espadon, 1 ostraction, ou vache de mer, 1 chagrin, (le Baptiste cendré), 1 poisson volant (*exocet*), 1 torpille, 1 marteau, 1 caprais, 1 achigan, 2 couleuvres (*serpens striata*), 1 serpent à lunette ou la naja, 2 centipèdes, 8 scorpions, 1 caméléon, 1 tortue franche, 1 do. terrestre, 1 pied de cheval, espèce de Homard, 1 guana. 4 lézards, 2 ouararons, 1 crabe, 1 crapaud de mer, 2 crânes l'un d'un serpent et l'autre d'une tortue de mer—7 champignons, diverses mousses;—1 échantillon de nautilus pétrifié, 12 do. cornes d'Amon, do. poissons pétrifiés, 2 do corail, 1 do. granite, 1 mica 3 do. sélénite 2 do. cristal de Quartz, 1 do. grenat massif, 3 do. pyrites, 1 do. feldspath, 6 do. galine, et divers autres échantillons:—1 canon de bronze, trouvé dans le fleuve St. Laurent, supposé avoir appartenu à Jacques Cartier ou à Verazani, 1 parapluie Chinois, divers harpons d'Esquimaux, 1 ceinture des habitans des îles Pelon, 1 coupe, diverses gouges, hâches, pierres &c des Esquimaux, 1 ceinture des sauvages du Mississipi, formant une espèce de trophée, 1 chicahoua, espèce de collier des Esquimaux, et autres objets d'antiquité.

Le Canada a généreusement donné environ £1400 pour le soulagement des incendiés de New York. Cette somme est certainement très considérable relativement à la population et aux ressources du pays.—*L'Ami du Peuple.*

ENCORE DE LA NEIGE ET DU FROID.—Nous renonçons presque au printemps pour cette année, et nous devons nous attendre à sauter des rigueurs d'un hiver excessivement froid aux chaleurs de l'été. Le temps est toujours très froid. Il gèle toutes les nuits avec assez d'intensité. La glace n'a point encore donné de signes de départ et la terre est encore loin de vouloir se prêter aux travaux des agriculteurs.—*Ib.*

Les Trois Fêtes.

Au faubourg Saint-Honoré, le faubourg Saint-Germain jouant la comédie bourgeoise; à l'hôtel de la présidence, tous les faubourgs donnant la main à la Chaussée-d'Antin; rue du Houssaye, l'Amérique conviant Paris élégant à un raout splendide. Ces trois fêtes étaient données jeudi dernier; elles n'ont pu se nuire; partout, même à l'hôtel de la présidence, régnait le bon accord au milieu du luxe et de la richesse.

Nous avons rendu compte de la dramatic fashion de M. de Castellane.

Chez M. Dupin, plus de deux mille personnes étaient rassemblées, politiques, littéraires, industrielles. L'abondance et l'éclat des lumières la richesse et l'élégance des toilettes des dames, pour lesquelles plusieurs rangs de banquettes avaient été élevés en gradins autour des salons de la danse, offraient un coup-d'oeil magnifique. L'orchestre de Tolbecque, composé de vingt musiciens, était placé de manière à être également bien entendu de partout. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours, arrivés de très bonne heure, ne sont partis qu'à près de onze heures. Tous les ministres actuels sont restés assez longtems; M. Sauzet assistait encore au bal à plus d'une heure du matin. MM. Guizot et Duchâtel sont les seuls des quatre ministres récemment sortis du cabinet qui se soient présentés.

A la même heure où le monde politique était réuni chez M. le président de la chambre des députés, un bal, d'une richesse, d'une élégance merveilleuses et d'un grand luxe de détails, était donné dans l'ancien hôtel de Mme. de Pont...., un des plus beaux de la Chaussée-d'Antin, par Mme. Sh...., Américaine nouvellement arrivée à Paris. Mmes. Fo...., Furt...., duchesse de la Tr.... et Mlle. de Fés.... avaient été priées de faire les listes d'invitations. Chacune des ces dames avait mis quelque coquetterie à désigner les femmes le plus en réputation d'élégance ou de beauté, de sorte que l'on peut dire que le bal de Mme. Sh.... réunissait tout ce qu'il y a de plus recherché dans les salons les plus distingués de Paris.

Un magnifique souper a été servi à deux heures. La galerie où les tables étaient dressées offrait un magnifique coup d'oeil. On ne parlait depuis quelques jours dans Paris que des préparatifs de ce souper, dont l'éclat a répondu, en effet, à tout ce qu'on en attendait. Un assez grande nombre de personnes invitées à la fois chez M. le président, chez M. de Castellane et chez Mme. Sh.... avaient réservé le bal de cette dame pour le dernier. A une heure du matin, les équipages des arrivans se pressaient encore dans la rue du Houssaye, où les trois fêtes ont brillamment fini avec le jour.—*Vert-Vert.*

Un bal de la Chaussée D'antin.

En 1799 on se disait chaque matin: qui court au bois aujourd'hui? C'est Desboullays, le riche américain, il lutte de magnificence avec les équipages du comte d'Artois, qui donne une fête ou tout Paris voudra se trouver? C'est Gallifet le millionnaire arrivé depuis peu des Antilles. L'Amérique Française brillait alors d'un éclat passager; un jour de colère a tout détruit! et voilà qu'aujourd'hui une autre Amérique, naissante à l'époque dont nous parlions, vient aussi revendiquer sa part de gloire dans nos magnificences et cette fois elle n'a plus de colère à craindre; affranchie de tout patronage, elle se défend elle-même et semble pouvoir tout défier. Elle s'asseoit en reine à Paris, et se pose avec aisance au milieu de l'aristocratie la plus haute et de la finance la plus somptueuse, et c'est l'à un caprice bizare que nous ne devons pas laisser passer sans en consigner ici la singularité. Un Américain fête le faubourg St-Germain et distribue ses faveurs aux marquises, aux duchesses, aux princesses même. Une autre Américaine, sans exclure le blason, rivalise avec les Hope et les Rothschild. Aux deux extrémités de la capitale ils semblent dire: à nous tout ce qu'il y a de gracieux, à nous tout ce qu'il y a de grand, de remarquable et de célèbre. Paris est le congrès de l'opulence, nous y tiendrons notre rang et nous montrerons que sur les bords du Mississipi ou de la Delaware les boucauds de sucre et les balles de coton n'ont jamais émoussé les idées de luxe et de grandeur.

C'est un bal donné jeudi par MM. Sch.... qui nous a inspiré ces réflexions; car, il faut l'avouer, depuis le commencement de l'hiver nous avons vu peu de fêtes aussi brillantes et aussi bien ordonnées. Son hôtel, situé dans la rue du Houssaie, est un des plus magnifiques appartemens de Paris, et quoique nous eussions déjà vu à plusieurs époques toute la société réunie dans les mêmes salons, le bon goût et la recherche y avaient cette fois surpassé tout ce qu'on avait imaginé avant pour y jeter de l'éclat et de la féerie. Quatorze pièces resplendissantes d'or, et des reflets de trois ou quatre mille bougies, toutes ces croisées transformées en boudoirs ou plutôt en niches gracieuses, ou des trumeaux magnifiques répétant les touffes de camelias, de bruyères de Gap et d'orangers, servaient de divans pour se reposer. Ces glaces multipliaient les quadrilles et les valses de telle sorte qu'en passant chacun se croyait enlacé dans des rubans de femmes qui se croisaient, se mêlaient, et finissaient toujours par réaliser tous les enchantemens de l'imagination la plus délirante. Ce coup d'oeil magique se concentrait et devenait pour ainsi dire plus suave lorsqu'échappé des salles de danse, on parvenait dans ce boudoir en marbre, dans cette rotonde fleurie, et surtout autour de ce divan russe où des groupes de fleurs et des groupes de femmes disputaient de fraîcheur et de grâce.

Là les jeunes Parisiennes se penchaient, causaient, riaient, les une appuyées sur le coude, les autres effeuillant un bosquet; Isabey se promenait et dessinait peut-être tous ces charmans tableaux, ravis à Deverix. Sur ces fauteuils renversés, des Anglaises, plus graves, rappelaient les ravissantes figures de nos Keepsakes les plus fashionables. Plus loin, comme en famille, on voyait un bouquet de jeunes créoles que chacun venait admirer à son tour. Ces yeux-là ne sont pas comme les autres beaux yeux; les Grecques n'avaient pas tant de moelleux, les Romaines avaient plus de licence, mais ne savaient pas joindre la décence à la volupté; chacun jetait au vent ses brûlantes pensées. Deux surtout attiraient les regards: camées vivans elles surpassaient tous ces rêves de l'antiquité qui rêvait si beau. Mais aussi qui jamais a vu des cheveux plus doux que la soie, plus velouté que le velours, qui jamais a compris tout ce qu'il y a de fini, de paresseusement amoureux dans une créole de seize ans et surtout dans une créole de la Louisiane. Nous le disons avec orgueil parce que notre France est pour quelque chose dans toutes ces merveilles et ce nom de Louisiane le rappellera toujours.

Il y avait là douze cents personnes pour admirer; et cependant ce peuple dansant ou circulant se mouvait avec facilité, tant on avait disposé toutes choses avec goût et intelligence; fatigué, tous le raffinemens de la mollesse et du repos s'offraient à vous; fauteuils de la régence, fauteuils anglais, divans chinois, russes ou français. A côté, on avait consacré aux rafraîchissemens une pièce où rien ne manquait pour les plaisirs du goût et de la vue. Vers une heure, au moment où, désertant le bal du président de la chambre des députés, plus de deux cents personnes arrivèrent dans les salons, les portes de la salle à manger s'ouvrirent, et l'on vit commencer un souper splendide, qui durait encore à six heures du matin; alors nous avons cru pouvoir cesser notre rôle d'observateur, et abandonner cette fête dont personne ne pouvait s'arracher. Nous n'avons pas joui des dernières fanfares de Dufresne; mais en traversant ces massifs de fleurs si artistement disposés, nous aimions à entendre répéter, en termes plus brillans encore, toutes les descriptions qu'on vient de lire. (*Le Flaneur.*)

CŒLO TONANTEM.

HORACE.

Si Jupiter, faisant retentir son tonnerre,
Semble un Dieu tout puissant qui règne dans les cieux;
Des Parthes, des Bretons, César victorieux,
Semble un Dieu vivant sur la terre.

Hélas! on a donc vu des soldats de Crassus,
Romains abâtardis, indignes de leurs pères,
Vivre, honteux époux, de femmes étrangères,
Chez ceux qui les avaient vaincus!

Quelle injure au Sénat! un guerrier d'Appulie,
Des lois de son pays infâme déserteur,
Honteusement courbé sous un joug oppresseur,
A vieilli dans l'ignominie!

Les lâches! Oubliant les boucliers sacrés,
Rome, ses hauts destins, ses pompes triomphales,
Et les feux éternels nourris par les vestales,
Au Mède ils se sont alliés!...

Il semblait au Sénat prédire cet outrage
Celui qui, s'indignant à de honteux traités,
Soutint que des captifs, loin d'être rachetés,
Devaient périr dans l'esclavage.

"J'ai vu, dit-il, j'ai vu l'insolent Africain
"Insulter dans Carthage à nos armes vaincues!
"Dans ses temples j'ai vu nos aigles suspendues!
"A la honte du nom romain!

"Quel opprobre! j'ai vu nos soldats sans blessures,
"Dans ces murs odieux en esclaves traînés:
"Leurs lâches bras qu'avait fatigués une armure,
"Sur leurs dos étaient enchaînés.

"Carthage avec orgueil tient ses portes ouvertes:
"J'ai vu le laboureur enrichir de moissons
"Ces plaines que jadis nos fières légions
"De ruines avaient couvertes.

"Le soldat qu'on rachète en a-t-il plus de cœur?
"Racheter un captif, c'est payer l'infamie.
"La pourpre n'a jamais à la laine ternie
"Rendu sa première couleur.

"De même la vertu qu'un seul forfait efface
"Ne [illegible] point dans un cœur corrompu.
"Si la biche, en sortant du rets qu'elle a rompu,
"Fond sur la meute avec audace,

"Le lâche que l'on vit, les armes à la main,
"Tout pâle de frayeur et tremblant pour sa vie,
"Tendre aux fers du vainqueur cette main avilie,
"Plus tard domptera l'Africain.

"A la mort, il a pu, préférant l'infamie,
"Pour conserver ses jours, perdre sa liberté!
"Ta gloire s'agrandit, orgueilleuse cité
"Par la honte de l'Italie."

Se croyant descendu du rang des citoyens,
On dit que Régulus l'œil fixé vers la terre,
Comprimant sa tendresse et d'époux et de père,
Resta froid aux transports des siens.

O modèle éclatant d'honneur et de courage,
Ayant à son avis rangé les sénateurs,
A travers ses amis et ses proches en pleurs,
Captif, il retourne à Carthage.

Cet illustre exilé, sourd à tous les sanglots,
De la foi des sermens héroïque victime,
S'arrachant de leurs bras par un effort sublime,
Court se livrer à ses bourreaux.

On dirait à le voir que, l'âme satisfaite,
Après avoir mis fin à d'ennuyeux procès,
A Venafre ou Tarente il va goûter la paix
Et les douceurs de la retraite.

C. LEPOUZÉ.

Errata.—Dans notre article éditorial d'hier, sur le port du faubourg Ste. Marie, une erreur s'est glissée involontairement; elle détruit tellement le sens ou paragraphe que nous croyons devoir le relever.

Au 5e. paragraphe, 1ère. colonne, la 21ème. ligne a été mise par mégarde; elle doit être otée de l'endroit pour être placée immédiatement après la 29e. ligne.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 20 mai 1836.

COTON.

200 balles	Mississipi		16
132 do	Louisiane	(choisi)	20
1236 do	Alabama		14¼
108 do	do		16½
131 do	O. District		13½
259 do	Mobile		16
2073			

Cours d'actions à la Nouvelle-Orléans.
Vendredi mai 20 1836.
Corrigés par Thomas Fellows, courtier de change.

Banque de l'Etat de la Louisiane	124 demandé.
Banque d'Orléans..117 demandé.—der. v.—à l'encan.	
Banque de la Louisiane	123 dern. ventes
Banque Consolidée	107 dern. ventes.
Banque du Canal	105 demandé.
Banque de Cité	105 offert.
Banque de l'Union de la Louisiane	122 dern. ventes.
Banque des Citoyens	105 offert.
Banque Commerciale	104 demandé
Banque des Artisans	54 demandé.
Banque du Gaz	104 demandé.
Banque du Chemin de Carrollton	pair offert.
Banque d'Améliorations	par demandé.
Banque d'Atchafalaya	pair demandé.
Compagnie de la Bourse et Banque	pair demandé.
Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louis	$40 p 30 ventes
Compagnie d'Ass. de la Louis	$30 pour 300 payés
Compagnie d'Orléans	pas de ventes
Compagnie d'Ass. du Mississippi	83 prim demandé.
Compagnie d'Ass. des Négociant	34½ dern. ventes
Compagnie d'Ass de l'Ouest	60 ventes.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique	pair demandé
Compagnie d'Ass. de l'Océan	53 der ventes.
Compagnie d'Ass. Commerciale	pair demandé.
Compagnie d'Ass de l'Aigle	22 pour 25 à l'encan.
Compagnie de Navigation d'Orléans	pas de ventes.
Compagnie de Pontchartrain	94 pour 100 dem.
Compagnie du Railroad de Nashville	aucune vente
Compagnie de la Presse d'Orléans	150 pour 500 payés.
Compagnie de la Presse de la Levée	pair demandé
Compagnie d'Architectes de 1828	110 dernières ventes
Compagnie d'Architectes 8e. Dist.	120 dern. ventes

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.
Brick Ajax, Marsh, Norfolk — J W Zacharie & co
Brick Clarion, McFarland, Boston — R Frink
Brick Carmen, Costas, Barcelone — F Tio

Arrivés.
Brick Globe, Churchill, Bordeaux.
Brick Ligonia, Burnham, 4j de Matanzas.
Brick Sarah, Farwell, 4j de la Havane.
Goelette Banner, Richardson, 4 j de la Havane.
Goël Fancy, Andrews, Mobile.
Goël Lone, Deladerrier, Sabine.
Goël Caroline, Serwood, Apalachicola.
Goël David Rogers, Giberson, d'Apalachicola, avec du coton.
Bateau à vapeur Persian, Green, de Cincinnati, avec graisse, porc et jambon, &c.
Bateau à vapeur Vandalia, Freeland, de St. Louis et Alton.
Bateau à vapeur Romeo, Manning, Ouachita.

THEATRE D'ORLEANS.

Représentation Extraordinaire.

Quelques jeunes amateurs de cette ville guidés par cet esprit d'humanité qui les distingue, et secondés par le talent des dames artistes du Théâtre d'Orléans, donneront Jeudi, 2 juin prochain, au bénéfice des Orphelins, une représentation composée de

Angelo ou le Tyran de Padoue,
Drame en 3 actes, par Victor Hugo.
Suivi de la première représentation de
SIMPLE HISTOIRE.
Comédie vaudeville en 1 acte, de MM. Scribe et de Courcy.

Le tableau pour la location des loges sera ouvert mardi 24 courant. S'adresser à M. Dapremont.

Théâtre St. Charles.

AU BENEFICE DE Mdlle. DEBAR.
Ce soir, on représentera le drame de
THE RENT DAY.
Une cavatine par M. Montresor, et un grand Solo sur la violoncelle par M. Boucher.
Suivi de
THE WANDERING BOYS.

Le steamer Homer, capit. Combs, pour Louisville, partira positivement cet après midi, à 4 heures. Les passagers devront être à bord à cette heure. 21m

Compagnie de Pompiers Washington no. 4.
LES membres de cette compagnie sont prévenus que la pompe à incendie est parfaitement réparée et qu'en cas d'alarme ils sont requis de se rendre de suite à la case à pompe. Par ordre,
21 mai—1 A I MARKS, Secrétaire.

Banque de Carrollton.
IL sera nommé, mardi, 24 mai, un Commis à l'escompte et aux billets pour cette banque. On recevra des demandes jusqu'à ce jour.
21 mai JOHN NICHOLSON, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.
Nouvelle-Orléans, 19 mai, 1836.
LA Direction de cette Compagnie promet de payer la somme de cinq cents piastres à l'inventeur d'une machine, ou à celui qui donnera le moyen d'empêcher les *étincelles* de s'échapper de la cheminée des *locomotive engines*, brûlant du bois de pin, et qui sera finalement adopté pour l'usage de ladite compagnie. Aucune autre réclamation ne devra être faite à la compagnie pour l'usage de l'invention.
Par ordre de la Direction,
21 mai—3m JNO. B. LEEFE, Secrétaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Dr. F. Formento vient de transporter son domicile dans la nouvelle maison, rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine. 21 mai—3

CHAPEAUX de soie—50 caisses chapeaux de soie superfins, noirs, très légers, du meilleur style, à vendre par
21 mai J EVANS & Co. 10 Chartres.

CHAPEAUX de Palmer—200 douzaines chapeaux superfins, de feuilles de palmier, doublés de tafetas ciré, à vendre par
21 mai J EVANS & Co, 10 rue Chartres.

GRAISSE—1000 barillots, première qualité, à vendre par
21 mai LINCOLN & MAYNARD, 28 & 29 N L

COUVREPIEDS, Piqués de Marseilles.—12 caisses couvrepieds, de toutes les grandeurs, à vendre par ANDREWS & BRO'S.
21 mai 19 Chartres.

AVIS.—Mr. James Bagley est invité à passer à l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire, pour remplir les conditions de la vente de deux terrains qui lui ont été adjugés par le soussigné le 1er avril dernier; à défaut de quoi, les dits terrains seront conformément à la loi, revendus dans un délai de dix jours de la publication du présent avis, pour son compte et à ses risques.
Nouvelle-Orléans, 19 mai, 1836.
21 mai JOHN M. BACH, encanteur.

PATATES FRANCAISES.—300 paniers débarqués du Talma, venant du Hâvre, a vendre par le capitaine vis-à-vis l'hôtel de la monnaie ou à
CARRIERE, DARAN & Co.
mai 22 rue St-Louis no. 11.

ON a besoin de deux bâtimens, de 150 à 200 tonneaux, pour aller à Sisal et de là à New-York. S'adresser à (28 mai) J. PRATS & Fils

TABAC & CIGARES—500 balles tabac de St Yague et 200 milliers cigares de la Havane, en magasin à vendre par (23 mai) J PRATS & Fils.

AVIS—Les électeurs du 5e district de la 1ère. Municipalité, et ceux du 1er. district de la 2e. Municipalité, sont prévenus que le lundi, 23 mai courant, l'élection d'un représentant au jury de police pour chacun des dits districts, aura lieu savoir:
Dans le 5e. district de la 1ère. Municipalité, en remplacement de Mr. Bowman démissionnaire, chez Mr. Bowman, au Bassin, sous la présidence de MM. Bowman et Joseph Laurent.
Dans le 1er. district de la 2e. Municipalité, (la dernière élection n'ayant pas eu lieu) à l'Arcade de Banks, sous la présidence de MM. Bier & John Braisted.
Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi.
16 mai Chs. MAURIAN, juge.

A VENDRE—Un nègre boulanger âgé de 22 ans, parlant la langue française et anglaise, bon conducteur, excellent faiseur d'yiste, parfait enfourneur. S'adresser pour prix et conditions, rue Royale no. 103. 14 mai—6

CAFÉ Havane—267 sacs fin vert, à vendre par
20 mai FORSYTH, GOODWIN & FORDS.

ETAT DE LA LOUISIANE—A tous ceux que ces présentes peut concerner.—Attendu que Adelard Fortier, habitant de la paroisse St. Charles, s'est adressé à moi J. L. Labranche, greffier de la cour des preuves dans et pour la susdite paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour ladite paroisse St. Charles, en date du quatre avril 1836, dans l'affaire de la succession de dame Marie Céleste St. Martin, décédée, épouse du sieur Zénon Boudousquié, sur pétition du dit Zénon Boudousquié, tuteur naturel de ses huit enfans mineurs, je soussigné, en ma capacité d'encanteur, ai exposé en vente publique, à la maison de cour de cette paroisse, le cinq mai 1836, pour compte de ladite succession, la propriété ci-dessous décrite et l'ai adjugée audit sieur Adelard Fortier, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, pour la somme de six mille cinq cents piastres, savoir:

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:

Le quart indivis d'une certaine terre ou habitation sise en cette paroisse, rive droite du Mississipi, mesurant sept arpens neuf toises et cinq pieds plus ou moins de face audit fleuve, sur quatre vingt de profondeur, situé à environ onze lieues de la Nouvelle Orléans, connue sous le nom d'habitation Mathieu Hoiard et bornée du côté d'en haut par des terres aux messieurs St. Martin frères, et du côté d'en bas par celles de MM. Latour frères, ensemble le quart indivis dans toutes les bâtisses, maisons, constructions dépendant de la dite habitation.

Conditions de la vente: Trois mille piastres comptant, et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations contre le quart indivis de l'habitation ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée conformément à la demande de l'acquéreur.

L.S. En foi de quoi j'ai délivré les présentes sous ma signature et le sceau de la dite cour des preuves à la paroisse St. Charles le dix mai 1836.
J. L. LABRANCHE,
21 mai Greffier d'Office.

Dans l'affaire de Simon Marchand contre ses créanciers.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le mercredi, 22 juin prochain, à 1 heure de relevée:

Dix certains lots de terre. Les lots no deux, trois, quatre, cinq et neuf, dans l'îlet no. neuf

Les lots no un, deux, trois, quatre et cinq, dans l'îlet vingt cinq.

Le lot no. deux dans l'îlet no. neuf mesure cinquante huit pieds de face à la rue neuf, sur cent quinze pieds de profondeur.

Le lot no 3 dans le même îlet mesure soixante pieds trois pouces de face à la rue Fulton, sur cent seize pds de profondeur.

Lot no. quatre, dans le même îlet, mesure quarante cinq pieds de face à la rue Fulton et quarante six pieds de face à la rue de la Levée sur cent quatre vingt treize pieds huit pouces sur la ligne qui le divise des lots no 3 et 9, sur cent quatre vingt quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot no. cinq.

Lot no. cinq, mesure quarante sept pieds trois pouces de face à la rue de la Levée et trente pieds plus ou moins de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent quatre vingt quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot no. quatre.

Le lot no neuf, dans le même îlet, mesure quarante trois pieds un pouce de face à la rue de la Levée sur une profondeur de quatre vingt sept pieds.

Les lots nos. un, deux, trois et cinq dans l'îlet no 25 sont contigus et mesurent ensemble deux cent cinquante sept pieds 11 pouces de face à la neuvième rue, cent cinquante un pieds neuf pouces de face à la rue du Jersey et cent quatre vingt deux pieds un pouce sur la ligne qui les divise du lot no six, et borné dans le fond par la propriété de M. Lassise; le tout mesure américaine. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

FRED. BUISSON, shérif et syndic.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, Esq not. pub. aux frais des acquéreurs. 21 mai

SUCCESSION Delpech alias Lavergne.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 26 mai, 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Antoine Delpech alias Lavergne, le mobilier dépendant de sa succession. La vente aura lieu au dernier domicile du défunt à l'encoignure des rues Esplanade et Amour.
Conditions de la vente—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 mai Register des Testamens.

SUCCESSION Delpech alias Lavergne.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, vingt unième jour de juin 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Antoine Delpech alias Lavergne, les esclaves, savoir:
Lundy, négresse, âgée d'environ quarante ans, ivrognesse et maronneuse.
Phebé, négresse, âgée d'environ trente-six ans, un peu cuisinière.
Conditions—Moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.
N. B. Les actes pardevant Carlisle Pollock, aux frais des acquéreurs. 21 mai

PERDU.—Hier, dans la rue de la Commune, un paquet de papiers, contenant entr'autres documents, un certificat de décharge de l'armée de la Floride, signé par le colonel Lyndsay, un certificat de pension signé par le Dr. Coiler, et un certificat d'exemption ultérieure pour cause de blessures, signé par le même médecin. Ces papiers appartiennent à Ransom Clark, un de survivans de la compagnie, aussi brave que malheureux, du major Dade; la personne qui les a trouvés rendra un service éminent au propriétaire en les déposant à la buvette de l'hôtel de la cité, rue de la Commune. 21 mai—g

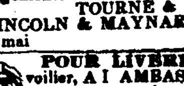
POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swiler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à (21 mai) JOHN KILSHAW. JR.

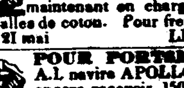
POUR LOUISVILLE.—Le steamer HOMER, capitaine Combs, sera prêt à recevoir du fret demain, pour le port ci dessus et les lieux intermédiaires, et partira samedi, 21 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH, ou à
LINCOLN & MAYNARD, 28 & 29 N. Levée.
16 mai

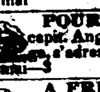
POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, A I AMBASSADOR, capit. Upton, maintenant en chargement, et peut recevoir 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à 21 mai LINCOLN & GREEN

POUR PORTSMOUTH, N. H.—Le A.I. navire APOLLO, capitaine Grace, peut encore recevoir 150 balles de coton, pour compléter sa cargaison. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord ou à
WM. G. HEWES & Co,
20 mai 47 Camp.

POUR NANTES—Le navire CECILIA, capit. Angaud, partira le 10 juin. Pour passage, s'adresser à bord ou à
20 mai—3 J. MAGER.

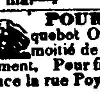
A FRETER—On a besoin d'un navire de deux cent cinquante tonneaux pour un port d'Europe. S'adresser encoignure rues St Louis et Levée. 19 mai

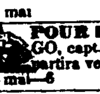
POUR TAMPICO.—La goëlette LOUISIANA, captain George Halsey, ayant partie de son chargement engagée, partira incessament. Pour fret et passage, s'adresser à
J. ROBERT Y GIRONA,
17 mai—4 No 117 Royale.

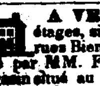
POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot OREGON, capit. Mildram, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou eu face la rue Poydras, ou à
LINCOLN & MAYNARD,
16 mai 28 & 29 Nlle. Levée.

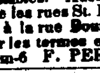
POUR LE HAVRE—Le navire MARENGO, capt. Larkin, prendra des passagers et partira vers le 25 courant S'adresser à
18 mai—6 F. PERRET & GALLY.

A VENDRE—Le beau magasin à trois étages, situé rue de Chartres, no. 57, entre les rues Bienville et Douane, et maintenant occupé par MM. F. Gillet & Co. La position de ce magasin situé au centre des affaires, offre aux capitalistes une chance d'un placement de fonds des plus profitables. Aussi, un terrain situé rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 34 pieds de face à la rue Bourgogne sur 60 pieds de profondeur. Pour les termes et conditions, s'adresser à
18m-6 F. PERRET & GALLY, 50, Toulouse.

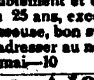
A LOUER—Une jolie maison haute rue de l'Hôpital, no 111, entre les rues Bourbon et Dauphine, touchant à l'ancienne propriété du juge Pitot. Cette maison est dans un très bon état, et fort agréable. On pourra la livrer à la fin de ce mois. S'adresser à R. SALAUN, courtier. 17m—5

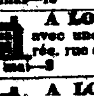
MAISON A VENDRE—Le soussigné offre en vente sa maison no. 75, rue Royale. Elle renferme toutes les commodités que peut désirer une famille habituée à l'aisance et est en bon état. Le sou-signé voudrait aussi disposer de son ameublement et d'une mulâtresse, esclave, âgée d'environ 25 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet sous tous les rapports.
S'adresser au no. 13, rue de Chartres.
17 mai—10 Chs. GARDINER.

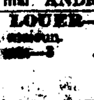
A LOUER—Deux grands appartemens avec une chambre pour domestique, bien aérés, rue d'Orléans, vis à vis la salle de Davis.
19 mai—3 J C SALZMANN.

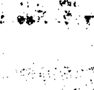
A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai. ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—Plusieurs jeunes domestiques de maison.
19 mai—3 JOS. BARTHET, 30, rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu mercredi prochain, 25 du courant, à midi précis, à l'Arcade de Banks:
Vingt quatre terrains situés au faubourg Livaudais, dans l'îlet no. 163, situés entre les rues Sixième, Septième, St. David, et St. Antoine. Aussi,
Quarante-huit terrains à Carrollton, dans A B C et D; compris dans les rues Onzième, Douzième, Jackson et Hamilton.
Conditions, 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente en l'étude de W Y Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.
21 mai

PAR JOS. LE CARPENTIER.
IL sera vendu mardi prochain, 24 du courant, à 4 heures précises de l'après midi, chemin du bayou, maison de M. Forstall: Une quantité de meubles consistant en tables à cartes, dito à manger, sideboards, lits, consoles etc. Aussi, 1 barrouche, 1 paire de chevaux; 2 drays. 21 mai

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, Vendredi prochain, 27 du courant, à midi, à la bourse Hewlett;
24 terrains avantageusement situés dans le voisinage immédiat du bassin du canal Carondelet. Les nos. 1 et 2 ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face au bassin sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur. Les nos. 3 et 4 ayant les mêmes dimensions et faisant face à la rue St. Louis; Les 4 terrains touchant à la propriété de M. E. Blanc Les nos. 1 à 10 ayant chacun 24 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Franklin et au bassin 25 pieds 2 1½ pouces large sur la ligne de fond et 89 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Les nos. 11 à 20 ayant chacun 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Tremé sur 25 pieds 2 1½ pouces de large sur la ligne de fond et 70 pieds de profondeur. Les nos 10 et 20 formant encoignure ces derniers 20 terrains sont situés entre les rues Toulouse et St. Louis. Le plan des 24 lots ci-dessus mentionnés est exposé à la bourse de Hewlett où on peut l'examiner.
Conditions, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. 22 mai.

PAR JOS. LE CARPENTIER.
IL sera vendu sans réserve, mardi 31 mai courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett:
20 terrains de valeur, très élevés et avantageusement situés à un ilet des magasins de la presse à coton, et dans un des plus beaux quartiers de ce faubourg; ces terrains sont renfermés par la rue de la Presse ou du Railroad, et par les rues d'Amour, Craps et Montégut. Le tout conformément au plan qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.
Conditions: Un quart comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement 21 mai

PAR P. A. GUILLOTTE & M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu jeudi 26 mai, à 4 heures du soir, à l'entrepôt de briques de M. J F Miller, à l'extrémité supérieure de la rue Apollon:
Divers outils, instrumens et appareils appartenant à fabrication de la brique, y compris un moulin patenté pour le degré de cuisson, quatre roues, avec leur appareil, des brouettes, deux cent mille planches de trois pieds pour séchoirs, ainsi que les charrettes, chevaux et deux mules appartenant à l'établissement. Conditions: à la vente. 20 mai—6

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.
IL sera vendu samedi, 21 mai 1836, à 4 heures précises de l'après midi, sur la Levée, en deça du marché, vis à vis le poteau 59, les articles ci-après détaillés, débarquant du brick Zar Lazzar, venant de Trieste, savoir:
300 caisses savon, ayant droit au drawback,
20 caisses jus de réglisse,
878 paniers, 260 caisses souffre en bâtons,
100 caisses chandelles ayant droit au remboursement des droits,
23 barriques vin de Dalmatie
15 caisses vin de Refosco,
8 demi barils vin muscat,
8 caisses gobelets }
2 boucauds colle forte } Ayant droit au remboursement des droits.
2 caisses miroirs }
2 pipes eau de vie }
1 boucaud de faulx }
20 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu le samedi 31 mai, à midi, à la Bourse Hewlett:
60 terrains composant les îlets nos. 37, 40 et 44 de cette portion du faubourg Washington, désignée par le nom de propriété Dousson, et faisant face aux rues Clouet, Louisa et Piété.
Conditions: 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente chez Carlisle Pollock, notaire.
20 mai—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.
MERCREDI prochain, 25 du courant, à midi précis, à l'Arcade de Banks, il sera vendu,
Un superbe Terrain, situé à Macdonough, mesurant 60 pieds de face à la rue Homer, sur 120 pieds de profondeur sur la rue Jefferson, formant encoignure, et étant dans l'îlet No. 14, et près du jardin de Mr. Detiste.
Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente en l'étude de W. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 20 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
LUNDI prochain, 23 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu aux coins des rues Girod et Carondelet, une quantité de meubles, ustensiles de cuisine, bois de lits, lits, chaises, tapis etc. Conditions, comptant. 20 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Magnifique Vente chez Vito Viti.
LUNDI prochain, 23 du courant, à 11 heures précis, au magasin, No. 110 rue de Chartres, ci-devant occupé par Tricou, Domingon & Canonge,
Un assortiment superbe de pendules, vases à fleur, chandeliers, lampes, tableaux à l'huile, boîtes à musique, du bois de toilette; aussi, un assortiment de superbes meubles français.
Conditions à la vente. 20 mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
SAMEDI, 21 du courant, à midi, il sera vendu, à la bourse Hewlett, les esclaves suivans, garantis des vices et des maladies prévus par la loi:
Manuel, nègre, âgé d'environ 30 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant français et anglais, bon charretier, très intelligent.
Henriette, négresse, d'environ 29 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, parfaite blanchisseuse, repasseuse et plissant passablement, cuisinière pour une petite famille, bonne marchande de lait et de légumes, domestique.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 mai

PAR M. BARNETT, Senr.
IL sera vendu, Lundi, 23 Mai, à 4 heures du soir, au coin des rues Camp et Julia, au magasin dit des Trois Sœurs:
400 pièces cuir pour tiges.
300 do. do. des côtés, bon pour cordonniers.
50000 pieds bois de Cyprès et de Pin.
500 barils charbon de bois.
6536 boisseaux sel des îles Turques.
24 paires vis en bois, pour plantours.
3 do. vis à tabac, pour mettre en balles.
10 rouleaux cordes goudronnée.
1 cable d'occasion.
10 balles coton avarié.
5 cordes bois de chêne.
Une quantité de bois de construction pour navires, quelques charrettes et drays d'occasion, &c. &c.
Conditions à la vente. 18 mai—5

PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu, lundi 23 mai, à 4 heures du soir, à l'encoignure des rues des Magasins et Notre Dame:
Six drays,
Quatre charrettes,
Quatre chevaux,
Deux mulets,
Plusieurs roues et harnais. 18 mai—5

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 27 du courant, à 10 heures du matin rue de la Vieille Levée, no 21, le fonds de magasin de confiseur appartenant au soussigné, consistant en liqueurs, sirops, vins étrangers, anisette, sucre et plusieurs autres articles convenables pour les grocers; aussi le bail de la maison jusques au premier novembre. Les personnes qui avant cette époque voudront traiter à l'amiable pourront s'adresser au soussigné. Conditions à la vente.
17 mai—10 A. LACOUTURE.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
Grande vente, sans réserve, à Greenville, de 140 terrains.
IL sera vendu, samedi, 21 mai, à midi, à la Bourse de l'Arcade,
140 terrains à GREENVILLE, situés près du fleuve, sur le railroad et près des deux hôtels. Ces terrains ont une grande valeur pour y établir des maisons de campagne, des jardins publics ou lieux d'amusemens, étant situés sur le railroad de Greenville, que les premiers vendeurs de cette propriété se sont engagés à livrer au public le 1er. janvier prochain; ils ne sont pas à plus de 15 ou 20 minutes de la ville. Les propriétés doivent infailliblement augmenter de valeur dans ce voisinage, attendu que déjà quelques uns des plus riches habitans font bâtir et commencent à améliorer celle qu'ils ont achetées.
Conditions: elles sont très favorables. Un dixième, comptant; un quart à 6 mois, 1, 2 et 3 années.
Actes de vente pardevant W Y Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 mai—5

A VENDRE—110 actions de l'Association Consolidée de cinq-cents piastres chaque. S'adresser à
20 mai—4 L. ALLARD.

AVIS—Le public est averti que le bureau de la Banque des Citoyens, situé à l'encoignure des rues Esplanade et Levée, sera ouvert lundi prochain 23 du courant.
Les jours d'escompte sont les mêmes que ceux de la mère banque, savoir les lundis et jeudis. Les jours d'offre sont les samedis et mercredis.
20 mai—2 BODIN, chef

LETTRES de change sur Paris, à vendre par
19 mai—6 E SAINET, 51, rue Bienville.

MOULIN à scie et terrain de batture, à louer.—Le soussigné ayant acheté le beau moulin à scie, avec le terrain de batture, situé sur la ligne supérieure du faubourg Livaudais, désire louer cette propriété à des conditions et termes favorables, et s'engage à la mettre en ordre. La location en est supérieure à celle de tout autre. La rue pavée y arrive, et le railroad qui traversera le faubourg Plaisance pour aller joindre celui de Carrollton facilitera les moyens d'expédier les bois, &c, en ville, en tout temps; l'eau y est profonde et sans courant qui emporte les radeaux; enfin il y a un espace plus que suffisant pour établir un vaste chantier. Le bois de flottaison sera en outre un objet d'importance. Cette location offre une belle occasion à un homme entreprenant. S'adresser à
19 mai JOHN M BACH, 59 rue Magasins

ON DEMANDE—Un cuisinier, qui sache parfaitement faire la cuisine. De très bons gages seront payés à un homme bien au fait et très entendu. S'adresser par écrit à C H, boite no. 48, à la poste.
18 mai—12

Ventes à l'Encan.

PAR JOHN M. BACH.
VINS & Liqueurs—Il sera vendu aujourd'hui, 21 mai, à l'Arcade de Banks, un grand assortiment de vins et liqueurs, savoir: 400 caisses vin de Bordeaux; 40 barriques do: 50 quarts de Madère; 5 pipes Eau de vie; aussi, café, thé, beurre, &c.
MEUBLES—Il sera vendu à 11 heures, une quantité de meubles de toute espèce, miroirs, glaces, tableaux, pianos, &c. 21 mai—1

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, mardi, 24 mai, à 4 heures et demie du soir, sur la levée, en face la rue de l'hôpital, par ordre et en présence de Mr. Hugo C. Gildemeester, consul des Pays Bas, et sous l'inspection des gardiens du port, les articles suivans sauvés du naufrage de la galiote hollandaise Maria, capitaine Jansen, et apportés dans ce port à bord de la barque anglaise Jane, pour compte de qui il appartiendra, savoir:
1 grand voile, 1 spencer, 1 voile de misaine, 1 voile de hune, 3 voiles d'étai de parroquet, 2 [illegible], 1 foc de temp ête, 1 grand foc, 3 top gallant studding sails, 2 royal, 3 voiles de bateau, 1 chaine de cable, 90 brasses, 1 do. do., 55 do. 2 hawsers, 1 towline, 2 rouleaux de corde neuve, 1 bateau avec ses rames, 1 chaloupe, do., 2 boussoles, 1 cloche, ustensiles de cuisine, en cuivre, pompes, &c.
Une quantité d'agrès divers, poulies, &c. &c.
Conditions—Comptant. 21 mai

PAR JOHN M. BACH
SAMEDI, 4 juin, à midi, il sera vendu, à l'Arcade de Banks, sans réserve, pour compte de personnes maintenant en Europe.
Un certain terrain et maison, situé sur la rue Apollon, mesurant 40 pieds de face sur 128 pieds de profondeur, mesure française. Le dit terrain est situé sur le premier îlet, adjacent au railroad.
Conditions: Un quart comptant; la balance à 8, 16 et 24 mois pour billets souscrits et endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Pour éviter toute espèce de difficultés, il sera au choix des venneurs de refuser le signataire et l'endosseur des billets, lors même qu'ils seraient propriétaires fonciers, sans entrer dans aucun détail.
Actes de vente, pardevant Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. 21 mai

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu vendredi 27 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Woodley, nègre américain, depuis 12 ans dans le pays, âgé d'environ 31 ans; fort robuste, très bonne hache, et entendant parfaitement à soigner les chevaux, charretier et bon marchand, garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public. 21 mai

PAR THOMAS C. CASH & CO.
Vente de Syndics.
IL sera vendu, lundi, 20 juin prochain, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre l'honorable cour de district et sous la direction des syndics des créanciers de James M. Crosby, débiteur en faite:
Vingt Terrains, conformément aux plans situés dans le nouveau faubourg Marigny, savoir:
5 Terrains, situés dans l'îlet No. 87, borné par les rues Bagatelle, Union, Force et Libéraux.
3 Terrains, situés dans l'îlet No. 64, borné par les rues des Français, Champs Elysées, Casernes et Génie.
6 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues Annette, St. Antoine, Vertu et Magistrats.
4 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues des Magistrats, Loi, Bagatelle et St. Antoine.
2 Terrains situés dans l'îlet, borné par les rues Duel, Bagatelle, Union et le Canal Marigny.
Pour le tout, on peut consulter le plan ci-dessus cité.
Conditions—6, 9 et 12 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
21 mai—4 s. 2 p. s.

PAR T. C. CASH & Co.
Propriétés foncières de grande valeur.
IL sera vendu mardi, 24 mai, à midi, à la Bourse de l'Arcade, les propriétés ci-après décrites:
1o. 4 Terrains de valeur, avec les améliorations, situés dans l'îlet compris entre les rues Camp, Magazine, Delor et St. Joseph.
Le no 1, est adjacent à la résidence de Wm. C. Norris, formant le coin nord-est des rues Camp et Delor, ayant de face à la rue Camp, 23 pieds, 9 pouces 6 lignes, et 116 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur jusqu'à un passage de 11 pieds sur la ligne de fond.—Le dit terrain est enclos de deux côtés par une belle palissade.
Le no. 2, mesure 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Delor, sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces 4 lignes, et est séparé de la ligne du fonds du no 1, par le passage de 11 pieds ci-dessus décrit, réservé pour l'usage commun de tous les terrains.
Le no. 3, adjacent au numéro 2, des mêmes dimensions.
Le no 4, adjacent au no 3, mesure de face à la rue Delor 21 pieds 3 pouces 5 lignes, sur 149 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur.
Le no 5, adjacent au numéro 4, des mêmes dimensions.
2o. Un îlet de grande valeur, situé dans le faubourg Lacourse, à deux îlets en arrière de la Presse à coton d'Orléans, et à un îlet de la façade de la place Annonciation et le rail road Lacourse. Le dit îlet est désigné sous le no. 24, au plan dessiné par John Schreiber, maintenant exposé à la Bourse de l'Arcade, comprenant 28 terrains spacieux et convenables pour bâtir, et borné par les rues Pacanier, Thomas, Robin et Bassin, et faisant face aux trois premières, ainsi que l'inspection du plan le fera voir.
Cet îlet convient pour y ériger une presse a coton ou un magasin à tabac, le seul îlet entier qui reste à acheter dans la seconde municipalité, à cette courte distance du fleuve.
Cette propriété sera vendue en un seul lot.
Sur cette propriété est bâtie l'élégante maison en bois, à 2 étages, occupée maintenant par Mr. Samuel Thompson, ornée d'un fort joli jardin, arrangé avec beaucoup de goût, d'un côté une banquette écossaise borde la longueur entière du terrain, la cuisine et les dépendances ont deux étages bâtis en briques. Toute cette charmante résidence offre une collection de commodités que l'on rencontre rarement dans ce pays.
Cinq terrains situés dans la ville de Lafayette, situés dans l'îlet bornés d'un côté par les rues Rousseau et St. Amand, de l'autre par les rues Fulton et Bellegarde et sur la façade et le fonds par les rues André et Adèle.
No. 1. mesurant 25 pieds 6 pouces 6 lignes sur la rue Adèle, 25 pieds 7 pouces 1 ligne sur la rue André, sur une profondeur de 115 pieds, 6 pouces 1 ligne.
No. 2, adjacent au no. 1, 25 pieds 6 pouces 6 lignes sur la rue Adèle, 25 pieds, 7 pouces 1 ligne sur la rue André, sur 114 pieds, 2 pouces 4 lignes de profondeur.
No. 3, adjacent au no. 2, 25 pieds 6 pouces 6 lignes sur la rue Adèle, 25 pieds 7 pouces 1 ligne sur la rue André, sur 113 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur.
No. 4, adjacent au no. 3, 25 pieds 6 pouces 6 lignes sur la rue Adèle, 25 pieds 7 pouces 1 ligne sur la rue André, sur 112 pieds 5 lignes de profondeur.
No. 5 adjacent au no. 4, 25 pieds 6 pouces 6 lignes sur la rue Adèle, 25 pieds 7 pouces 1 ligne sur la rue André, sur une profondeur d'un côté de 110 pieds, 10 pouces 7 lignes, et de l'autre côté de 109 pieds 9 pouces 1 ligne.
Deux îlets situés au faubourg Livaudais, nos. 145 et 152, conformément au plan exposé à l'Arcade. L'îlet no. 145, borné par les rues St. Denis, St. Patrice, Washington et Quatrième, contient 18 terrains dont six mesurent 50 pieds de face à la rue Washington, sur 125 pieds de profondeur, et six faisant face à la rue Quatrième, des mêmes dimensions.
L'îlet no 152, borné par les rues St. Patrice, St David, Washington et Quatrième, contient 18 terrains, des mêmes dimensions, faisant face aux rues Washington et Quatrième.
Un terrain, formant encoignure des rues St. Joseph et Baronne, désigné sous le no. 48, au plan, mesurant 25 pieds de face à la rue Saint Joseph, sur 120 pieds de profondeur, borné par un passage pour l'usage commun de tous les terrains. Le railroad Carrollton passe sur un des côtés de cette propriété.
Aussi—Un îlet de grande valeur au faubourg Livaudais, no. 115, au plan exposé à l'Arcade, borné par les rues Nayades, Apollon. Sixième et Septième, faisant face au railroad de la Nouvelle-Orléans et Carrollton et à la rue Nayades; divisé en 20 terrains, dont 16 mesurent chacun 31 pieds 3 pouces, sur 120 pieds de profondeur, et les 4 autres chacun 30 pieds, sur 125 de profondeur. Le dit îlet sera vendu en un seul lot.
Conditions—L'acquéreur assumera la responsabilité et le paiement de trois billets, chacun de la somme de $1250, payables les 8 septembre 1836, 8 mars 1837 et 8 septembre 1837. La balan ce moitié comptant, moitié à 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 21 mai—4

Vente de Propriétés de grande Valeur.
PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu, Lundi 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après, bien situées dans le faubourg Marigny, à la distance d'un îlet du chemin à coulisse, et environnées de propriétés habitées. Les terrains sont très élevés, et les bâtisses qu'on y construirait produiraient un bon intérêt savoir:
Six terrains, nos. 16, 17, 18, 19, 20 et 21, formant l'encoignure des rues Marigny et Amour, les numéros 16, 17, 18 et 19, ayant chacun 26 pieds de face à la rue d'Amour, sur 104 pieds de profondeur; le no. 20 a 27 pieds 3 1-2 pouces de face à la rue d'Amour, sur 104 pieds de profondeur et face à la rue Marigny, formant l'encoignure, le no. 21 a 26 pieds sur la rue Marigny, et 131 pieds de profondeur, entre les rues Grands Hommes et Amour; le tout ensemble ayant 131 pieds 3 1-2 pouces de face à la rue Amour, et 120 pieds à la rue Marigny.
Les banquettes sont faites en briques; les terrains sont enclos par une palissade avec une grande porte et une petite. Les maisons dans ce quartier se louent facilement et les dits terrains sont situés dans l'un des quartiers les plus agréables de ce faubourg.
Conditions 8, 16 et 24 mois de crédit, en billets par sommes à la convenance des vendeurs, endossés à leur satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Mr. Carlisle Pollock, notaire public. 19 mai—4

Terrains de la rue du Camp, à l'encan.
PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu, mardi 24 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, sans réserve, pour clore un compte:
Trente terrains situés dans la rue du Camp, conformément au plan dessiné par B. Buisson, voyer et déposé à la Bourse de l'Arcade.
Ces terrains sont dans le voisinage des railroads Lacourse, Lafayette et Carrollton, et offrent de beaux emplacemens pour y bâtir des maisons. Les railroads offrent aux gens d'affaires un moyen sûr et prompt de se transporter dans le centre du commerce. La rue du Camp, prolongée au delà du faubourg des Religieuses est le chemin le plus court de la N. Orléans, à la ville de Lafayette.
Conditions: Un quart à 6 mois et la balance à 1, 2 et 3 années, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Actes de vente pardevant Th. Seghers, not. aux frais des acquéreurs. 19 mai

PAR JOHN M BACH.
IL sera vendu, samedi 21 mai, à midi, à l'Arcade de Banks: Un îlet entier au faubourg Lafayette, faisant face à la rue Jackson.
Aussi, 5 îlets au faubourg Bouligny et Carrelton, qui sont bien situés.
Conditions: 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction. 19 mai